L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

DIMANCHE, 10 AVRIL 1881

Nous sommes heureux de pouvoir mettre sous les yeux de nos lecteurs la correspondance suivante :

Département exécutif.

Etat de la Louisiane,
Nlle Orléans, 2 avril 1881.

A M. F. Limet,

Mon cher Monsieur,

J'ai appris avec étonnement que vous êtes à la veille de vous éloigner d'une manière définitive de la Louisiane pour vous fixer en France.

Je ne saurais vous exprimer tous les regrets que j'en éprouve. Occupant depuis si longtemps et avec tant de distinction une position éminente au sein de la population louisianaise, vous aviez dans toutes les circonstances défendu ses droits et son honneur avec courage et dévouement ; vous aviez toujours été animé d'une scrupuleuse loyauté, d'un grand amour du travail et de la vérité ; comme journaliste, vous aviez déployé un rare talent ; dans la vie privée, on vous avait toujours trouvé plein d'aménité, et dans vos relations personnelles votre courtoisie n'a jamais été en défaut. Votre départ laissera donc parmi nous un vide que nous n'avons guère l'espoir de pouvoir combler.

Vos amis personnels vont perdre un compagnon aimable et intelligent, le public un conseiller fidèle et sagace, le théâtre un soutien généreux et un critique capable et consciencieux. La presse de la Louisiane est la plus éprouvée ; elle perd un écrivain qui l'a longtemps honorée par son savoir et sa dignité, et fortifiée par son talent.

Je sais que vous faites un grand sacrifice en quittant la Louisiane, où vous avez passé une grande partie de votre vie au service de la population, à laquelle vous avez consacré votre talent et votre plume. Vous l'aimez à cause des épreuves qu'elle a traversées, et elle vous honore à cause de la fidélité avec laquelle vous lui êtes resté attaché au milieu de ses plus cruelles vicissitudes. Soyez persuadé, mon cher ami, que les vœux de cette population vous suivront dans votre patrie, et que, si elle le pouvait, elle vous signalerait à vos nationaux comme un défenseur sage, énergique et chevaleresque des libertés politiques.

Adieu, mon bien digne ami. Puissiez-vous être apprécié et honoré dans le pays de votre naissance, comme vous l'avez été et comme vous le serez toujours en Louisiane.

Veuillez, monsieur et ami, agréer mes sentiments de haute considération.

LOUIS A. WILTZ,
Gouverneur de la Louisiane.

Réponse de M. F. Limet au gouverneur Wiltz.

A l'Honorable L. A. Wiltz, Gouverneur de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 2 avril 1881.

Mon cher gouverneur,

J'ai lu avec une vive émotion l'expression des regrets que vous voulez bien me témoigner à l'occasion de mon départ pour France, et je suis profondément touché de vos sentiments à mon égard. C'est, je vous l'assure, une bien douce récompense de mes efforts que de recevoir les témoignages d'estime et de sympathie qui me sont prodigués de tous côtés, et parmi ces témoignages un des plus précieux est assurément celui qui émane du noble enfant de la Louisiane que le peuple de cet Etat a élu à la première magistrature en récompense du courage et du dévouement qu'il a montrés dans les jours d'épreuves. Je suis fier de votre approbation et de vos éloges, et je conserverai votre lettre comme un souvenir précieux de mes relations avec la population louisianaise, à laquelle mes sympathies et mes vœux resteront acquis.

Recevez, mon cher gouverneur, mes souhaits sincères pour votre bonheur et votre santé, et croyez à mes sentiments les plus dévoués.

FÉLIX LIMET.

A propos du projet de vente des titres de noblesse proposé par M Laroche-Joubert.

Est-ce là vraiment l'œuvre d'un excellent bourgeois animé des meilleures intentions, épris d'utopies paisibles, économe de son bien et de celui des autres ? Ce projet de loi ne ressemble-t-il pas plutôt à la virulente satire d'un Diogenais sceptique qui fouaille à tour de bras la cohue jouisseuse de ses contemporains, qui veut se moquer froidement de leurs verrues grotesques, de leur hystérique amour des galons, des rubans, des panaches, de tout le toc qui sonne et qui brille ?

M. Laroche-Joubert aurait-il lu la *Comédie humaine*?

Ah ! nous allons bien rire si la chambre vote cette admirable loi, nous allons rire comme au plus désopilant vaudeville du Palais-Royal ! *Nescius scetur orde* comme dit le poète latin. A côté de la vieille noblesse qui s'effondre, qui craque ainsi qu'un chêne séculaire lentement pourri par la morsure des saisons, à côté de la jeune aristocratie que Napoléon créa comme pour éterniser le souvenir de sa gloire, s'élèvera la poussée ridicule d'une société avide de se décrasser économiquement, blasonnée sur toutes les coutures, éclaboussant tout le monde, mais sentant encore le chou, la boutique originelle, et Gros-Jeans comme devant malgré leurs patentes, leurs couronnes, et tout le bric-à-brac héraldique acheté de la veille.

Les autres ont fait leur temps, place à la noblesse Laroche-Joubert ! Mon Dieu ! que nous allons rire !

Les bourgeois, les braves bourgeois de la rue du Sentier et du faubourg Saint-Denis, les austères puritains qui haussaient si dédaigneusement les épaules, qui jouaient aux Robespierres en lisant dans leur journal les échos mondains, les mariages aristocratiques, les bals de la princesse X…., ou de la marquise de M…., les Prudhommes jaloux de n'être rien, dégoûtés de leur enseigne, et s'enflant comme des dindons gras, se précipiteront des premiers vers la boutique aux titres. Ils feront queue au guichet des journées entières pour payer leur impôt nobiliaire. Ils s'y prendront simultanément, radieux, alertes, crevant d'aise et de vanité satisfaite. Et ils s'en mettront partout de la noblesse, sur leurs cartes, sur leurs papiers, sur leurs montres, sur leurs camelote. Ils s'en donneront des indigestions. Les portraits de famille seront retouchés par d'habiles badigeonneurs. Ils transformeront la redingote noire de M. Brisemotte père en cuirasse féodale et la crinoline de Mme Mentonnet en paniers Louis XVI.

Et les Brisemotte, pardon ! les marquis de Brisemotte (5,000 fr. par an), convertis aux bons principes, signeront des adresses au comte de Chambord et n'articuleront pas quatre phrases sans parler de leurs ancêtres.

—A quelle croisade était donc le trisaïeul de votre arrière-grand-père ? demandera Mme Mentonnet à sa noble amie, la douairière de Brisemotte.

Et celle-ci, indignée, scandant sa phrase d'un geste hautain, répondra majestueusement :

—Sachez, chère baronne, que le seigneur Anatole de Brisemotte n'en a pas manqué une !

M. Laroche-Joubert est trop modeste en évaluant seulement à cent millions le rendement du nouvel impôt. Les millions ne se compteront pas. Chacun, en effet, voudra être de ce trafic de plaisir à prix réduits.

Les dentistes américains n'opéreront plus qu'avec une chevalière armoriée à leur doigt, et vous verrez d'ici, sur les murs, des affiches démesurées annonçant aux populations stupéfiées que le comte Godchau vend des "complets" pour vingt-cinq francs au coin du quai, et que le baron Blackford, chirurgien-dentiste, a la spécialité des ventes aux enchères ni ressorts.

Mais que deviendront dans tout cela les pauvres marquis de Province, les décavés toujours certains de trouver au bout de la grande culotte un bonhomme Poirier leur offrant sa fille et ses millions, une Compagnie d'assurances véreuses, à laquelle ils vendaient très cher leur nom comme une enseigne.

Poirier mettra l'écusson marquis à la porte. Les Compagnies d'assurances n'auront qu'à pêcher au hasard parmi les nouvelles couches. Et les décavés seront réduits à devenir bookmakers ou décrotteurs.

L'âge d'or commence et nous lirons dans vingt ans, à la quatrième page des journaux :

Saison d'hiver ; Bals, dîners, réceptions, etc.

GRANDE LIQUIDATION. — Importante solde de titres. Titres anciens. Hautes nouveautés. Fantaisies brillantes.

CHOIX SUPERBE.—Articles variés pour mariages ; affaires ; entreprises financières ; [illegible] électiona, etc.

MAISON fondée en 1881, par M. Laroche-Joubert et Cie.—Z.

Nouvelles étrangères.

ASIE.

Constantinople, 5 avril.—Les dernières rapports [illegible] estimant le nombre des victimes à [illegible] mille. Tous les navires de guerre étrangers ont quitté Smyrne pour se rendre à Chio. Le général Longstreet, ministre des Etats-Unis, a donné ordre à la corvette Galena d'aller au secours des victimes. Trente villages ont été détruits et 40 mille personnes manquent de tout. Castro, la capitale de l'île, n'est plus qu'un amas de ruines. 400 cadavres ont déjà été retirés des décombres. La Porte prend des mesures afin de secourir les survivants.

L'inondation à Séville.

Madrid, 5 avril.—A Séville l'inondation menace de prendre des proportions désastreuses. Le ministre des travaux publics est parti hier par un train spécial, avec huit ingénieurs du gouvernement, emportant une somme de 45,000 francs souscrite par les membres du cabinet. Le roi Alphonse a mis les fonds de sa cassette particulière à la disposition des autorités pour secourir les victimes de l'inondation. Des marins ont reçu l'ordre de transporter par bateaux de Carthage et Cadix des vivres aux habitants de Séville. La nuit dernière plusieurs maisons se sont écroulées sous la poussée des eaux. Les autorités ont logé plusieurs centaines de personnes dans les édifices publics et les églises. Dans les faubourgs et dans soixante rues de la ville les eaux atteignent une hauteur de vingt-sept pieds. Les habitants se sont réfugiés aux étages supérieurs. Douze cents hommes travaillent à renforcer les digues et les remblais du chemin de fer. Toute la vallée environnante ressemble à un grand lac, d'où émergent seulement les cimes des arbres, les toits des maisons et les clochers des églises.

Rien qu'à Séville on estime les pertes matérielles à plus de 5,000,000 de francs ; quant aux pertes d'existences, il est impossible de les établir.

Séville, 5 avril.—Les habitants du faubourg Triana ont été forcés de fuir dans des bateaux. Les eaux ont envahi les usines à gaz, le palais du duc de Montpensier et plusieurs rues de la ville haute.

Les douanes espagnoles.

Paris, 5 avril.—Le correspondant madrilène de l'*Evening Telegram* de New-York télégraphie : "Le général Fairchild a renouvelé le mois dernier les observations qu'il avait présentées dans sa note au ministre des affaires étrangères d'Espagne, en même temps que plusieurs représentants de gouvernements étrangers, au sujet de la nécessité absolue de faire des réformes dans les règlements autorisant les directeurs de douanes, tant en Espagne que dans les colonies, à infliger aux navires étrangers des amendes exhorbitantes pour les plus légères infractions. Le cabinet Sagasta ne semble pas plus disposé que le ministère précédent à introduire de grandes réformes, parce que ces amendes sont une source importante de revenus pour l'Etat. L'Angleterre, la France et la Suède appuyent fortement les réclamations des Etats-Unis. Un paquebot-poste français a été retenu à Malaga jusqu'au 27 mars et frappé d'une amende de $36,000 pour avoir omis de demander un certificat constatant le déchargement de certaines marchandises."

Demande de poursuites contre Paul de Cassagnac.

Paris, 5 avril.—Hier, à la chambre des députés, M. Gambetta a donné lecture d'une lettre de M. Robert Mitchell, député de la Gironde et directeur du Gaulois, demandant l'autorisation de poursuivre M. Paul de Cassagnac pour diffamation. Cette demande a été renvoyée au bureau.

Suisse.

Berne, 5 avril.—M. Droz, président de la Confédération, a pris un congé de quinze jours. On dit qu'il se rend à Genève pour s'y enquérir des agissements des réfugiés russes.

Les végétariens.

—Etes-vous, oui ou non, végétarien ?

—Mon Dieu ! encore une secte politique !

—Rassurez-vous, les végétariens se proposent de prolonger la vie humaine et de débarrasser l'humanité d'une foule d'incommodités et d'humeurs plus ou moins peccantes : la trichinose d'abord. Je voudrais que vous connussiez toutes les maladies imaginables, que vous fussiez abandonné de tous les médecins, désespéré, à l'agonie….

—Mais, Pardon que vous dis-je, me dites-vous encore….

—Que mangez-vous à ce régime ? Du bœuf, insensé ? du veau, homme aveugle ? du porc, malheureux aliéné ? du mouton ? de la volaille ? Je veux qu'avant quatre jours vous deveniez dans un état incurable….

—Connu, le boniment !

—Que vous tombiez dans la bradypepsie.

—Et finalement dans la privation de la vie. Vous êtes membre de la société protectrice des animaux et vous vous livrez à un plaidoyer pro domo !

—Erreur ! je suis un adepte du végétarisme. Nous nous sommes établis à Londres en 1848, aujourd'hui nous sommes trois mille, demain nous serons un million, après-demain nous couvrirons toute la terre et nous songerons à établir des succursales dans les planètes. Le végétal est doux et Mistress Algernon Kingsford est son prophète. Les Etats-Unis marchent avec nous, le docteur Tanner nous prête son estomac pour nos expériences et Miss Sarah Bernhardt elle-même !….

—Elle-même !….

—Ne sentez-vous pas de temps en temps des douleurs de tête ? — Justement, la viande.

—Quand vous avez longtemps marché, vous éprouvez des lassitudes dans les jambes ? — C'est la viande.

—Vous avez des [illegible] à ce que vous mangez ? — La viande !

—Et quand vous avez bien dîné, il vous prend un petit sommeil ? — La viande !

—Avez-vous des rhumatismes ou êtes-vous simplement enrhumé, ou bien encore, sans avoir quoi que ce soit, appréhendez-vous pas quelque indigestion ?

—La viande ! Encore la viande ! Toujours la viande !

Assurément la doctrine n'est pas nouvelle, car un brave homme de l'antiquité du nom de Pythagore, avait proscrit la viande de la table, que pouvait nous en dire ?

Mistress Kingsford dit qu'elle présente un exemple frappant de l'effet merveilleux du régime végétal. "Pendant la période de plus de six ans que j'ai étudié la médecine à Paris, dit le doctoresse, j'ai vaincu bien des obstacles et accompli bien des travaux.—Si j'ai pu gagner le port, je le dois à mon régime simple, pur et inexcitant."

Il serait peut-être abusif de s'autoriser de cet exemple pour [illegible] à la [illegible] après une vie de [illegible] chez [illegible] dans les [illegible] du quartier latin et se présenter ensuite devant la Faculté muni d'un simple diplôme de sociétaire végétarien.

Mais il ne faut pas que le [illegible] de se [illegible] contre les [illegible] pieds, il ne s'ensuit pas qu'il faille mépriser le haricot—ce mélodieux enfant des papilionacées—contre lequel les réformateurs ne [illegible] pas. Ne méprisons pas la pomme de terre qui eut l'honneur de [illegible] sur la [illegible] de Louis XVI, [illegible] de cultiver la carotte, chère aux cocos à héritage.

L'excès du régime animal a ses inconvénients ; aussi les hygiénistes qui ont reconnu une certaine tendance de la nature au régime constitutionnel, recommandent-ils la pondération des deux systèmes.

Il faut certainement de l'azote, mais pas trop : d'un litre, 20 ou 30 grammes suffisent, et pour faire plaisir aux végétariens nous leur concéderons 300 grammes de carbone, hydrogène et oxygène. La perfection hygiénique est donc dans un juste équilibre entre le régime animal et le régime végétal : on peut l'atteindre en établissant les profits et pertes de l'économie et c'est ce que l'hôte du Palais-Bourbon appelle "l'opportunisme de l'estomac."

(*Courrier du Soir*).

Quelques conseils, pour dans, à la [illegible] :

Pensée d'un général :

"Pour être un soldat propre, il faut avoir sauvé le [illegible]."

Quand on aime l'or, c'est pour longtemps.

Le chat sourit à la pensée qu'on va s'engager de la cité d'[illegible].

Le sujet de [illegible] : C'est l'hymen.

Amber a eu des commencements pénibles. Dans sa jeunesse, il a fait le [illegible].

A quoi bon des paroles ? Les actes seuls sont utiles. Un poing c'est tout.

Spectacles, Bals, &c.

THEATRE DE L'OPERA.

Bureaux à 6 h. 1/4. Rideau à 7 h. 1/2.

DIMANCHE, 10 AVRIL 1881.

CLOTURE DES REPRESENTATIONS DE LA COMEDIE

Au bénéfice de Mlle Denain.

GRAND SUCCES

SERAPHINE,

Comédie en 5 actes de V. Sardou.

Jouée par MM. Molina, Darmand, Poutus, Bourdaix, Vil, Hers, Vernier, Mary et Jallien; Mmes G. Hennéco, Duverge, Kléber, Denain, Vénisi et Etienne.

ON FINIRA PAR

LE MAITRE EN SERVICE.

Vaudeville en un acte par Albéric Second.

Joué par MM. Basin, Etienne, Hers, et Mme Etienne.

Admission générale....50 cents.
Troisièmes....25
10 avril—

Théâtre St-Charles de Bidwell.

Saison sans précédente.

CONTINUANT

DIMANCHE, 10 AVRIL.

TOUS LES SOIRS PENDANT LA SEMAINE

Et le Mercredi et Samedi, en matinée.

Et Positivement la dernière BOOM.

—POUR UNE SEMAINE SEULEMENT—

Soirées de Seeman

—AVEC UN—

Entier changement de Programme

—ET UNE—

Augmentation des Cadeaux à

206 Deux Cent Six. 206

Six Principaux Cadeaux à chaque représentation.

1854 Mil Huit Cent Cinquante-Quatre 1854

Dans les Neuf Représentations.

NOTA—Le public est respectueusement prié de prendre connaissance du fait que pendant l'engagement du Prof. Seeman le nombre suivant de Cadeaux a été donné :

96 robes en soie gros 27 élégants montres en grain.

27 services à thé, 12 services à thé, argent

18 pots à eaux, 7 bagues en diamant et

2156

Autres Cadeaux de valeur.

☞ Prenez vos sièges de bonne heure.

50 cts, Sièges réservés, Parquet et Dress Circle, 6 enveloppes.

25 cts, Family Circle et Galerie, 2 enveloppes.

Le contrôle est ouvert six jours à l'avance.

10 avril—

Cinquième Fête Annuelle.

EXHIBITION PYROTECHNIQUE ET BAL,

—DONNE PAR—

L'Association de Bienfaisance des Fils de la Louisiane,

AUX FAIR GROUNDS,

Dimanche-Pâques, 17 Avril 1881.

COMITÉ D'ARRANGEMENTS.

Charles Bergé, Chairman ; Henry Durel, Jr., A. D. Dumaine, F. Defreche, A. Monteverde, H. C. Fische, H. Dumellio, A. J. Malone, C. L. Giraud, J. F. Berthellemy, Vincent Hoff.

AMUSEMENTS.

Course de Poneys, un mille, prix d'entrée $2 50, Prix $15.

Course de Mulets, un mille, entrée gratuite, Prix $10.

Course avec Charrettes de marchands de lait, un mille, entrée $2 50, prix $15 [illegible]

Course à Pied, pour membre seulement, 300 yardes, prix $5

Course aux Bycicles, ouverte à tous, un quart de mille, prix $5.

PROGRAMME DES PIÈCES PYROTECHNIQUES

Faites par Louis et Bernard Perreuffies.

1. Pièce du Temple, avec Bouclier et Drapeau Américain. 2. Soleil de Gloire. 3. Palme, Dance Double. 4. Emblème de Justice. 5. Double Papillon. 6. Caprices Tournant. 7. Croix d'Honneur. 8. Arbre de Gloire. 9. Grande Roue. 10. Triomphe de Cupidon. 11. Arbre du Paradis. 12. Croix de [illegible]. 13. Cascade Illuminée. 14. Pièce du Temple B. A. S. L. 15. Pièce de l'Espérance. 16. Arbre de la Liberté. 17. Tour de Babylone. 18. Chêne d'Illuminé. 19. Grand Final—Pièce du Temple d'[illegible]. 20. Grand Bouquet—100 Fusées. Fusées assorties dans le cours de l'exhibition.

DANSE DANS LES DEUX BATISSES.

Les dames ne seront admises que par invitation. On peut se procurer des invitations en s'adressant aux membres de l'Association. Les [illegible] pour les courses devront être faites à Henry Durel Jne., 175 rue du Canal, jusqu'au 13 avril. Les Fair Grounds seront illuminés à la lumière électrique.

Sav—3 10 12 13 14 15 16 17

Jardin de Wenger

11 & 13 rue Bourbon.

Tous les soirs Grand Concert par le

Célèbre Orchestre des dames de Berlin sous la direction de MLLE KATE LIEBOLD.

Tous les soirs un programme [illegible].

Dimanche après-midi MATINÉE.

Quatre chambres magnifiquement meublées sont réservées aux familles et aux dames. Elles ont une entrée séparée. Aux personnes conduisant l'entrée aux cabinets. Il ne sera [illegible] liqueurs de première classe et les [illegible] seront servis toujours au [illegible].

16 oct—

BASILE BARES,

No 84 - - Rue Royale - - No 84

Entre St-Louis et Conti.

BASILE BARES a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient d'ouvrir un atelier, spécialement pour la réparation et accord de pianos. Les fournitures employées pour la réparation sont reçues directement de la maison Muller de Paris. Toutes les réparations sont garanties et promptement une entière satisfaction. Commandes par la poste, musique fournie pour bals et soirées.

Les ordres à la campagne seront exécutés dans le plus bref délai.

26 fév—[illegible]

DEBALLAGE DE PRINTEMPS

CHEZ

GODCHAUX,

81 et 83, RUE DU CANAL.

Lundi, 14 mars, nous déballerons plus de soixante nouveaux genres en vêtements pour hommes, jeunes gens et enfants, comprenant les dernières nouveautés dans les marchandises de saison en qualités moyennes et légères. Tout l'assortiment sera le plus varié et le plus joli que nous ayons jamais eu, et que nous invitons à venir examiner.

Habits faits sur mesure [illegible] Diagonal, tailor, serges [illegible], Tweed et Cassimire, de coupe et de genre variés.

Notre assortiment de vêtements pour garçons et enfants est complet et splendide durant toute la saison.

NOUVEAUTES,

EN ARTICLES DE TOILETTE ET CHAPEAUX.

LEON GODCHAUX,

81 et 83, RUE DU CANAL.

13 mars—

REGNAULT

TAILLEUR,

3……rue de la Bourse……3,

A PARIS.

M. REGNAULT, tailleur, demeurant autrefois rue Richelieu No 34, informe sa clientèle bordelaise qu'il conduira toujours sa [illegible] ci-dessus indiquée, l'expédition de ses habits. Ses prix restent fixés, comme par le passé, pour les étoffes de première qualité au tarif suivant :

Jaquette….	90 francs	Gilets….	30 francs
Redingote..100		Pantalon….	40
Habit……110		Pardessus	
		doublé soie..110	

Pardessus d'hiver doublé soie 120 francs.

13 mars—1m

DESCOMBRAU FRERES.

Encoignure des rues Bayou et Broad.

GRANDS magasins, liqueurs et maison de fourniture générale et liqueurs des meilleures qualités, thé, café, sucre, avoine, son et grains de toutes sortes, à des prix raisonnables.

Toutes marchandises délivrées à domicile.

30 nov—1an.

Restaurant de l'Abeille et Poste d'Huîtres.

61 RUE DE CHARTRES.

Entre Bienville et Conti.

Déjeuners 20 cts. Dîners 20 cts, avec dessert et café. Pension : $1 par jour, $5 à $6 par semaine. $18 par mois.

Chambres pour voyageurs, 50 cts. Café inclus. Salons privés au premier étage.

Mme PAICHOUX, Propriétaire.

13 mars—1mDMaV

Spectacles, Bals &c.

ACADEMIE DE MUSIQUE

Mardi soir, 12 avril,

BENEFICE ANNUEL

—DE—

FRED. MAUBERRET,

Trésorier.

Grande représentation double en préparation.

7avril—

ACADEMIE DE MUSIQUE.

Dernières Soirées de la Saison.

VENDREDI soir, 8 AVRIL,

Bénéfice de W. H. POWERS.

A la demande générale, il sera représenté la belle pièce de la saison.

DR CLYDE.

Samedi soir et Samedi en matinée, 9 avril.—Le dernier triomphe de Bartley Campbell ;

MATRIMONY.

Dimanche et Lundi soirs, 10 et 11 avril. La brillante comédie en 5 actes de l'Académie de Musique,

The Great Divorce Case.

Mardi soir, 12 avril—Dernière soirée et BENEFICE ANNUEL DE

FRED. MAUBERRET.

8 avril—

GRANDE OUVERTURE

—DE—

Marchandises de Printemps.

Nous appelons l'attention des acheteurs sur le magnifique stock de

Marchandises de printemps et d'été

dont nous faisons en ce moment l'ouverture.

Ces marchandises se composent des Dernières Nouveautés.

Nous appelons aussi leur attention sur notre grand assortiment de Chapeaux de dames et de Costumes pour dames et enfants.

D. H. HOLMES,

155 Dauphine—15 Bourbon—155 Canal

3avril—

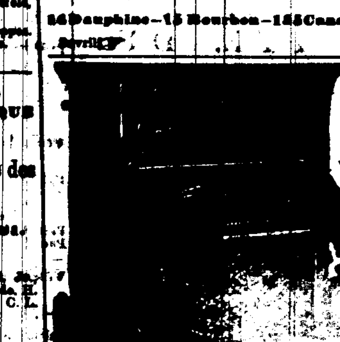

GRUNEWALD

127 RUE DU CANAL,

Grunewald Hall, 18 Baronne St.

PIANOS

(Des plus célèbres fabriques :

STEINWAY, WEBER, PLEYEL, KNABE, FISCHER.

ORGUES

des célèbres fabriques de CLOUGH & WARREN et PELOUBET & Cie., aux plus bas prix et aux conditions les plus faciles.

Instruments à musique de toutes les variétés et un assortiment immense. Morceaux de Musique, Cahiers de Musique, Cordes, Boîtes à Musique, Tabourets, Couvertures et Papeteries d'importation directe, et des genres les plus élégants.

Envoyez chercher des catalogues. Venez nous voir à nos deux magasins, avant d'aller ailleurs. Nous cherchons à plaire en donnant des GARANTIES et pleine satisfaction.

Adresse :

LOUIS GRUNEWALD,
127 CANAL et 18 BARONNE.

20janv—[illegible]

P. WERLEIN,

135 rue du Canal.

Les Meilleurs Pianos!

CHICKERING,
MATHUSHEC,
HALE,
HARDMAN

Pianos pour les climats humides !

Pour le son et la durée, ce sont les plus désirables.

GARANTIE DONNEE.

Je serai heureux de faire voir mes Pianos au public qu'il désire acheter ou non.

Une jolie collection d'ORGUES pour Eglises, Salons et Salons.

Un stock complet de MORCEAUX DE MUSIQUE, DE LIVRES D'INSTRUCTION.

Un assortiment complet d'INSTRUMENTS de MUSIQUE—EN CUIVRE, A CORDES, en BOIS et en METAL—des importations directes d'Europe.

Couvertures de Pianos.—Tabourets de Pianos.

Paiements mensuels très minimes reçus.

P. WERLEIN,

135 rue du Canal—Nlle-Orléans

20fév—

JOHN R. LEGIER,

Notaire,

No 79 Passage de la Bourse,

Entre les rues Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS Lne.

1er MaVD

VINS DE LA CALIFORNIE

de S. Lachman & Co.

Qualité Supérieure.

CLARET,
HOCK,
MUSCAT,
ZINFANDELL,

Aussi en magasin—

VINS de Bordeaux.

SARDINES aux truffes.

MAQUEREAUX à l'huile.

CEPES au meilleur choix à l'huile.

OLIVES en barils, premier choix.

A vendre par

E. J. HART & CO.,

73, 75, 77, 79 rue Tchoupitoulas.

31mars—D.MaV

LA S. L. [illegible]

PRENEZ AVIS.

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par son peuple

Tous les lots payés en plein !

GRANDE CHANCE

POUR

UNE FORTUNE !

LA COMPAGNIE DE LA

LOTERIE

DE L'ÉTAT

DE LA LOUISIANE

—FERA—

A la Nouvelle-Orléans Lne.

Mardi, 12 AVRIL 1881.

LE GRAND TIRAGE MENSUEL

De la Loterie à $2.

CLASSE D.

GROS LOT : $30,000.

1857 LOTS !

—LE TOUT S'ELEVANT A—

$110,400 !

Le tirage commencera positivement à 11 heures du matin

Au bureau de la compagnie.

DANS LA MATINEE DU

Mardi, 12 Avril 1881.

—A LA—

NOUVELLE-ORLEANS, LNE.

Voyez la Distribution!

Distribution Extraordinaire !

100,000 billets à $2 chacun.

LISTE DES LOTS :

1 Lot de	$30,000, est	$30,000
1 Lot de	10,000	10,000
1 Lot de	5,000	5,000
2 Lots de	2,500	5,000
5 Lots de	1,000	5,000
20 Lots de	500	10,000
100 Lots de	100	10,000
200 Lots de	50	10,000
500 Lots de	20	10,000
1,000 Lots de	10	10,000

PRIX D'APPROXIMATION.

9 Lots d'approximation de [illegible] ... 2,700

9 Lots d'approximation de [illegible] ... 1,800

9 Lots d'approximation de [illegible] ... 900

1857 Lots se montant à ... $110,400

Billet entier, $2 ; Demi-Billet, $1.

Se vendent à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Envoyez par les lettres enregistrées, par des ordres sur la poste, par des lettres enregistrées, billets en par, Express.

Souvenez-vous qu'au Tirage de $2 du

MARDI, 12 Avril 1881.

TOUS LES LOTS

—SONT—

PAYÉS SUR PRÉSENTATION.

Ce tirage [illegible] dans toutes les villes, cités, villes et villages de l'Union.

[illegible] établissement, distingué les [illegible] doivent être adressées à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

TOUTE LETTRE SANS REPONSE [illegible] UN [illegible]

[illegible] Les Agents [illegible] de conditions pour clubs de [illegible] au bureau de la Compagnie, [illegible] à la Nlle-Orléans.

[illegible] pour des circulaires ou envoyez les [illegible]

M. A. DAUPHIN,
Nlle-Orléans, Lne.

ou à la même personne

No 319 Broadway, New-York.

JOUISSANT de la CONFIANCE PUBLIQUE DEPUIS 1829.

Sirop Pectoral Balsamique de

DUCONGÉ.

Le Soussigné prend cet moyen d'informer le public que, par un achat récent, il est devenu le seul propriétaire de ce sirop végétal bien connu. Ayant fait un long apprentissage dans la préparation de ce sirop sous celui qui l'a composé, il est résolu à lui conserver la haute réputation d'excellence dont il jouit depuis plus d'un demi-siècle. Pour toutes les affections des poumons, telles que : Rhumes, Toux, Asthme, Bronchite, Inflammation de la gorge, Crachements de sang et Consomption, sa merveilleuse efficacité a été reconnue dans toutes les familles du Sud et de l'Ouest. Il a été aussi trouvé souverainement bon pour les désordres inflammatoires tels que : Rhumatisme, Diarrhée et surtout dans des cas de Dyssenterie. A cause de sa composition particulière, il se conserve pendant des années sans fermenter et sa saveur agréable est des plus douces au palais.

Donnant mon attention personnelle à la soigneuse préparation du sirop, en vue en bon effet et l'expédition de chaque caisse, j'ose espérer mériter le patronage très grand dont il jouit le sirop depuis si longtemps et à de si justes titres.

F. E. DUCONGÉ, Seul Propriétaire.

Laboratoire : 107 rue Royale, N. O., Lne.

A vendre par tous les droguistes.

20 jan—1anDMaJ

VINCENT MICAS,

Seul Agent, aux Etats du Sud, pour les célèbres

SAZERAC BRANDIES,

de MM. Sazerac de Forge et Fils.

Seule médaille d'or décernée à l'Exposition de Paris, en 1878.

Seul propriétaire de l'Amer-cordial Aromatique Américain de Peychaud. Agent pour l'Impérial de Cook et importateur général de

LIQUEURS ET VINS FINS,

14 et 16, RUE ROYALE,

—ET—

11 et 13, PASSAGE de la BOURSE,

NOUVELLE-ORLEANS, LNE.

AMER-CORDIAL AROMATIQUE AMERICAIN DE PEYCHAUD.

Médaille d'honneur accordé à la Grande Exposition, Allemagne, 1869.

CET AMER,

provenant de tout ce qu'il y a de mieux en ingrédients amers et Aromatiques dont la saveur et l'arôme ne peuvent être surpassés, a été spécialement composé pour faire naître l'appétit, fortifier les fonctions de l'estomac, et empêcher ainsi la Dyspepsie. Il se prend par les grandes personnes, par cuillerées à bouche, de 1 à 3, avant les repas, dans un peu d'eau et de sucre, ou bien, si on le préfère dans un peu de Sherry, de Madère, ou de Cognac. Par les enfants, par cuillerées à café, de 1 à 3, selon l'âge. Mêlé avec un peu d'Anisette et d'eau, il fait une boisson stomachique des plus agréables.

CERTIFICAT.

Nous soussignés, Docteurs-Médecins, avons examiné l'Amer pour familles et autres de A. A. Peychaud, si avantageusement connu du public comme un des plus anciens Pharmaciens de la Nouvelle-Orléans, et certifions que cet Amer ne contient rien de nuisible, qu'au contraire il est un cordial utile au maintien de la Santé, et ne contribue de son peut contribuer à la rétablir.

Nouvelle-Orléans, 7 Novembre 1870.

Dr F. B. Gaudet, 183 rue Douane.
E. L. Taney, M. D. — C. Délery, D. M. P.
[illegible] — Candeville, D. M. P.
Dan'l Holliday, M. D., 96 rue St-Charles.
[illegible] — Alcée Chastant, M. D.
O. Hearld, D. M. P. — Thos. Layton, D. M. P.

☞ N. B.—Comme il se vend un Amer ressemblant à l'Amer Peychaud, pour éviter toute méprise, le public devra s'assurer si les étiquettes sur les bouteilles portent le nom du fabricant.

V. Micas a l'honneur d'informer ses nombreux amis et le public en général, qu'il a renouvelé son bail pour l'Hôtel du Fort Respaghel ou qu'il y tiendra son restaurant cette année, comme précédemment, s'efforçant de conserver à son établissement, la réputation et la vogue qu'il s'est acquises. L'ouverture se fera vers le 25 février, afin de permettre aux étrangers se trouvant à la Nouvelle-Orléans à l'époque du Carnaval, de le visiter.

20nov—6m.D.MarJ.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

F. B. Marmillion vs. succession de F. B. Gaudet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 2794—En vertu d'un writ de fi fa et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI le 10 mai 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir :

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dauphine, Douane, Bourbon et Canal. Le dit lot formant l'encoignure des rues Dauphine et Douane et mesure (au pied américain) vingt-trois pieds six pouces ou à peu près, de façade à la rue Douane, par une façade et profondeur sur la rue Dauphine de à peu près soixante-dix pieds, étant borné sur le côté de la rue Dauphine par un corridor ou allée qui forme une partie de la propriété adjacente et cette ci-dessus décrite, sur la rue Douane, maintenant ou anciennement appartenant au vendeur de P. F. P. Blanchet ci-dessous mentionné, entre laquelle allée, la cour et la cuisine de la propriété ci-dessus décrite, il y a un mur qui la divise, qui est la vraie limite. Néanmoins les étages supérieurs de la cuisine de la maison de l'encoignure sont bâtis sur le mur de la dite allée et pourront y rester pour une durée perpétuelle. C'est une servitude permanente imposée sur la dite allée ou corridor, selon acte de vente ci-après décrit.

Etant la même propriété que P. F. P. Blanchet a acquise par achat de George Urquhart, Mme Caroline Urquhart femme d'Isidore Labatut et Mme Angélique Urquhart femme de Félix Labatut, par acte passé le 9me jour de mars 1859 pardevant Théodore Guyol, notaire en cette ville, enregistré au bureau de transfert de cette paroisse, dans le livre 77 fol. 325, acquis par le feu F. B. Gaudet par achat de P. F. P. Blanchet conformément à un acte passé pardevant M. B. Trist, notaire, le 11 mai 1877.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

9av—9,16,23,30—mai 7,10

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

JE certifie par les présentes que le 1er jour d'avril 1881, jugement a été rendu dans cette Cour, dans l'affaire ci-dessous désignée, dans les mots et termes suivants, à savoir :

Ellen Regan, femme, &c., vs. John J. Christie, son mari. } No 2621.

Sur motion de W. R. Richardson avocat de la demanderesse, et en fournissant à la Cour des preuves suffisantes à l'appui de la pétition de la demanderesse, la loi et les témoignages étant en faveur de la dite demanderesse, il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut [illegible] enregistré le 29me jour de mars 1881 soit maintenant confirmé et rendu final, et en conséquence qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse Ellen Regan, épouse de John J. Christie, et contre le défendeur John J. Christie, son mari, ordonnant une dissolution de la communauté de biens et acquets existant jusqu'à ce jour entre les dites parties ; qu'une séparation de biens soit ordonnée entre la dite demanderesse et le défendeur et que la pétitionnaire soit autorisée à prendre et d'avoir le contrôle et la direction de ses biens paraphernaux.

Il est de plus ordonné que le défendeur paie les frais de cette procédure.

Jugement rendu le 7 avril 1881 et signé le 7 avril 1881.

Signé : W. T. HOUSTON, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 7me jour d'avril de l'année de Notre Seigneur, Mil Huit Cent Quatre Vingt-Un.

E. A. LUMINAIS,
Député-Greffier.

10 avril—10,14,19

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de François Robert.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2861—Division —. Attendu que Alfred Robert a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration à la succession de feu François Robert, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour

JAMES T. CLARK, Greffier.

1er avril—1,6,10

Succession de William Ed. Jewey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2864—Division —. Attendu que P. S. Wiltz, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration à la succession de feu Wm. Ed. Jewey, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour

JAMES T. CLARK, Greffier.

1 avril—1,6,10.

Succession d'Elisabeth Ziegfried.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 2726—Division E. Attendu que Joseph Ziegfried a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration à la succession de feue Elisabeth Ziegfried, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la cour

JAMES T. CLARK, Greffier.

2avril—2 6 10

REUNION DE CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 2290.—L. E. & E. J. Herwig contre leurs créanciers.

LES créanciers de L. E. et E. J. Herwig et toutes les personnes intéressées sont prévenues qu'une assemblée des créanciers dans cette affaire aura lieu chez Octave De Armas, notaire, le 20 avril 1881 à 11 h. du matin, pour délibérer sur les affaires des insolvables et afin de choisir un syndic.

Par ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la dite cour. Nlle Orléans ce 5 avril 1881.

E. A. LUMINAIS,
Député Greffier.

6 avril—6, 11, 15 avril

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

PAR CONSENTEMENT DES PARTIES.

La belle résidence de famille No 317 rue des Remparts, entre Esplanade et Quartier.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, Encanteur, Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, le 16 avril, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, par consentement des parties.

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, désigné par la lettre J sur un croquis de J. A. D'Hémécourt, daté du 28 avril 1879, dans l'îlet et borné par les rues Remparts, Esplanade, Quartier et St Claude, mesurant 34 pieds 8 pouces de face à la rue des Remparts, sur les profondeurs suivantes : 124 pieds 8 pouces et 2 lignes sur la ligne la plus rapprochée de la rue Quartier, à laquelle distance la dite propriété se rétrécit de 3 pieds 1 pouce et a une profondeur de 27 pieds 11 pouces, 118 pieds 9 pouces sur une première ligne de profondeur sur le côté de la rue de l'Esplanade, à laquelle distance la dite propriété se rétrécit de 1 pied 4 1/2 pouces et a une seconde profondeur de 10 pieds 1 pouce, à laquelle distance la dite propriété s'élargit de 4 1/2 pouces et a une troisième profondeur de 38 pieds 9 pouces et 24 pieds 1 pouce dans le fond.

Les améliorations consistent en une belle résidence de famille susceptible d'être divisée en deux corps de logis, ayant salons à arche, grande salle à manger, deux chambres à coucher et un cabinet au rez-de-chaussée, chambres et cabinets dans l'attic, cour à deux étages en briques, ayant environ 8 chambres, autres dépendances dans le fond, jardin, waterworks, citerne, gaz, latrines, etc., le tout en bon état. La propriété porte le numéro municipal 317 rue des Remparts.

Termes et conditions—1/3 comptant, la balance à un crédit de 1 et 2 ans en billets portant hypothèque spéciale et privilège de vendeur avec 8 0/0 d'intérêt par an, du jour de la vente à parfait paiement, la clause de 5 0/0 pour honoraires d'avocat en cas de poursuites judiciaires pour le recouvrement des billets, ou une portion et toutes les autres clauses habituelles. L'acquéreur s'engageant à tenir les bâtisses assurées et à transférer la police et de rembourser le montant de la prime non expirée, d'assumer le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1881 au dessus du montant de l'adjudication et de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant James Fahey, notaire, aux frais de l'acquéreur.

10 avril

Un charmant cottage et terrain sur la rue Esplanade, près du Fair Grounds et Jockey Club.

Un petit cottage sur la rue Ste. Anne, entre Miro et Tonti.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—PLACIDE J. SPEAR, encanteur, bureau 46, rue Royale—SAMEDI, 16 avril 1881, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane—

1° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Gayoso, Lopez et Washington, mesurant à peu près 67 pieds 4 pouces 6 lignes de face à la rue Esplanade, sur une profondeur d'à peu près 157 pieds et un lot de terre dans le fond, mesurant à peu près 30 pieds de face sur la rue Gayoso sur une profondeur d'à peu près 127 pieds. Pour plus ample information, voir le plan de C. A. de Armas, ingénieur civil, maintenant à la Bourse et c'est selon le dit plan que la propriété est vendue.

Les améliorations comprennent un charmant cottage élevé, récemment bâti, couvert en ardoises, ayant galerie devant, 3 grandes chambres, 2 petites chambres, cuisine, 1 chambre, écurie, remise, chambre à laver, poulailler, cabinet, chambres à charbon, etc. Les chars des rues Esplanade et Dumaine passent devant la propriété et elle est près du Fair Grounds et du Jockey Club et est très bien située pour les lieux d'amusement, et de bonne communication avec la rue du Canal ce qui la rend une maison agréable.

2° Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste Anne, Dumaine, Miro et Tonti, mesurant 16 pieds 6 pouces de face à la rue Ste Anne sur 100 pieds de profondeur. Les améliorations comprennent une résidence en bois à deux étages avec un magasin au rez-de-chaussée, cuisine, etc. loué.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à un et deux ans de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale et lien et privilège du vendeur, portant huit pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, la clause de 5 pour cent d'honoraires d'avocat, en cas de poursuite pour le recouvrement du paiement des dits billets, et les clauses usuelles. Les propriétés doivent être assurées aux frais des acquéreurs jusqu'au paiement du paiement du dernier billet, et les primes non expirées par l'acquéreur. L'acquéreur sera en outre requis de faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de son adjudication pour lier la vente, et doit assumer le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1881, en sus du prix de son adjudication.

Actes de ventes pardevant les notaires Paul E. Théard, pour la propriété No 2, et W. A. Bienvenu, pour la propriété No 1.

SANS LIMITE.

La splendide résidence de famille en briques à deux étages, avec mansarde, coin des rues Remparts et Ursulines.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 16 avril 1881, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, sans limite—

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Ursulines, Bourgogne et Hôpital mesurant 33 pieds 9 pouces de face à la rue Remparts, sur une profondeur de 80 pieds de face à la rue Ursulines.

Laquelle dite propriété a été acquise par C. Carles, de la succession de Mme Esther et W. Buhler, par acte sous seing privé pardevant O. de Armas, notaire en cette ville, le 20 février 1866.

Les améliorations comprennent cette splendide résidence de famille en briques à deux étages avec mansarde, ayant au premier étage, grand corridor, salons, salle à manger, cuisine, etc.; au deuxième étage, trois chambres à coucher et un cabinet et escalier de communication, une cuisine en briques à deux étages ayant quatre chambres de grandes dimensions qui ne sont pas finies, dans la mansarde, gaz, citerne, waterworks, tout d'aisance, etc. située dans un voisinage aristocratique et bien tranquille, près du marché écoles et lieux d'amusement avec trois chemins de fer urbains qui passent en face de la propriété qui lui fait une grande valeur et doit appeler l'attention des personnes qui cherchent des maisons agréables.

Termes et conditions—1/3 ou plus comptant, la balance à un et deux ans de crédit, en billets portant hypothèque spéciale et privilège de vendeur, portant huit pour cent d'intérêt par an de date jusqu'à parfait paiement, la clause de cinq pour cent d'honoraires d'avocat, en cas de procès assurance et les primes payées par l'acquéreur pour un montant égal aux billets fournis le paiement de la prime non expirée par les acquéreurs et toutes les autres clauses usuelles. Les acquéreurs assumeront en sus du prix d'adjudication le paiement des taxes dues et exigibles en 1881 et seront requis de faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Actes de vente pardevant W. A. Bienvenu, notaire, aux frais des acquéreurs.

10 avril—

Résidence de famille très élégante dans le Deuxième District, au coin des rues Conti et Dauphine

SANS LIMITE ! SANS RESERVE !

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 16 avril, à midi, à la Bourse des Marchands et Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, il sera vendu TRES POSITIVEMENT AU DERNIER ET PLUS HAUT ENCHERISSEUR.

Un certain lot de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, dans le Second district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Conti, Bienville, Dauphine et Bourbon. Le dit lot forme l'angle Sud des rues Conti et Dauphine et a, au pied américain, 63 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Conti, sur une profondeur et façade sur la rue Dauphine de 127 pieds 10 pouces 5 lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une élégante maison de résidence en briques solidement construite, à trois étages et demi, avec toit en ardoises, contenant au premier étage une élégante entrée en granit, une anti-chambre, un vaste vestibule avec escaliers, trois grands salons et la bibliothèque avec porte à coulisses, un fumoir et une grande entrée dans le fond ou galerie. Le deuxième et le troisième étage comprennent chacun un grand vestibule avec carré d'escaliers, environ quatre chambres à coucher avec de grands cabinets, chambre à bain, etc. Le demi-étage a trois ou quatre chambres. Le tout est pourvu d'un très agréable belvédère d'été. Au deuxième étage il existe un balcon en fer donnant sur les rues Dauphine et Conti et sur le jardin. Les manteaux de cheminée sont partout en beau marbre blanc. Au principal corps de bâtiment est annexé un édifice en briques à trois étages avec toit en ardoise contenant, une très grande salle à manger avec office, cave, etc., et environ six chambres à coucher dans les étages supérieurs, avec balcon sur le côté et lieux d'aisance à chaque étage.

Aussi—Une cuisine détachée en briques, à deux étages, couverte en ardoises, renfermant cuisine, magasin et chambres à coucher, écuries, remise et magasin à fourrage. Il y a à l'extrémité du terrain, dans le fond, une grande allée pour voiture et une entrée faisant face à la rue Dauphine. Les cours sont très grandes. La cour est pavée en pierres. Au côté est et tout le long de l'édifice principal il existe un jardin disposé avec goût, divisé en cercles, ovales et carrés. Le tout est dans un excellent état.

Conditions—Un tiers comptant, et le reste à un crédit de 1 et 2 ans en billets garantis par hypothèque spéciale et le privilège du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'à paiement final, avec la clause de 5 pour cent pour honoraires d'avocat dans le cas de procédures judiciaires pour recouvrer le montant des dits billets et toutes les autres clauses habituelles. L'acquéreur devra faire assurer les édifices pour un montant égal à celui des billets fournis, transférer la police d'assurance aux porteurs des billets, rembourser la prime d'assurance non expirée, d'assumer le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1881, en sus de prix d'adjudication. Il devra, en outre, faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication, au moment de la vente. Le vendeur se réserve le droit de livrer la propriété le 1er juin 1881 ou plus tôt.

Acte de vente pardevant Edgar Grima, notaire, aux frais de l'acquéreur.

10 avril—

VENTE SANS RESERVE

De la propriété située No 215 Chemin du Bayou, entre Tremé et Marais.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 16 avril 1881, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, sans réserve—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chemin du Bayou, Quartier, Tremé et Marais, mesurant 40 pieds de face au Chemin du Bayou sur une profondeur de 90 pieds, avec une allée commune dans le fond. Les améliorations consistent en une bonne maison basse en bois de cyprès, ayant trois chambres et deux cabinets, cuisine haute ayant six chambres, cour, latrines, etc. Cette propriété porte le No 215 Chemin du Bayou.

Termes et conditions—Un 1/3 comptant, la balance à un et deux ans de crédit en billets portant hypothèque spéciale et privilège du vendeur, avec 8 0/0 d'intérêt par an du jour de la vente à parfait paiement, la clause de 5 0/0 pour honoraires d'avocat, en cas de poursuite judiciaire pour le recouvrement des paiements des dits billets, assurance et transfert de la police, le remboursement des primes non expirées et toutes les autres clauses habituelles. L'acquéreur assumera, en outre du prix de l'adjudication toutes les taxes de ville et d'Etat dûes et exigibles en 1881 et sera requis de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente. La propriété est vendue sujette à un bail expirant le 30 septembre 1881, à raison de $20 par mois.

Acte de vente pardevant James Fahey, notaire, aux frais de l'acquéreur.

10avril—

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

La résidence en briques à trois étages No 230 rue Delord

Avec terrains aux qui y touchent coin 8-0 de la rue Baronne

Une maison en bois à deux étages et à deux corps de logis, Nos 194 et 196 rue Calliope, près Carondelet.

Huit magnifiques terrains pour bâtir, dans le Sixième District.

Succession de Samuel McConnell, décédé.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, dossier No 2007.

A long crédit, ou tout au comptant, au gré des acquéreurs, à l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureaux No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 7 mai 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St. Charles, en cette ville, en vertu et conformément à un jugement et à deux différents ordres de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la cour civile de district pour la paroisse d'Orléans, Division C. dont un rendu le 31 janvier 1881, et l'autre signé du 4 février 1881, et l'autre du 1er avril 1881. Dossier No 2007, dans l'affaire de la succession de Samuel McConnel, décédé, à l'encan, il sera vendu—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Delord ou Triton Walk, Calliope, Baronne anciennement Bacchus, et Dryades, désigné par le lot No 17 et mesurant 51 pieds de face à la rue Delord, 110 pieds de profondeur et de face à la rue Baronne, 113 pieds sur le côté près du lot No 18, plus près de la rue Dryades et 57 pieds 4 pouces de largeur dans le fond.

Etant la même propriété acquise par le propriétaire actuel de H. O. Colomb, conformément à un acte passé pardevant Michael Gernon, notaire le 31me jour de mars 1869.

Une résidence en briques à trois étages bien bâtie et recouverte en ardoises, désignée par le No 230 rue Delord, subdivisée en un établissement complet et parfait avec gaz et toutes les améliorations modernes, avec jardin sur le côté &c.

2° Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet No 21, borné par les rues Calliope, Clio, Carondelet et Baronne, étant composé de parties des lots Nos 4 et 5, sur un plan de J. A. Depouilly en date du 9 janvier 1868 et déposé en l'étude de A. Hero, notaire, comme plan No 16, et mesure 43 pieds de face à la rue Calliope, sur une profondeur de 94 pieds entre lignes parallèles mesure américaine, étant la même propriété acquise par le propriétaire actuel de Mme Jane G. Roselius femme de Emmanuel Biessey, conformément à un acte passé par devant George Christy Jne, notaire, le 5 décembre 1871.

Les améliorations comprennent un cottage en bois à deux corps de logis avec deux chambres et un cabinet de chaque côté, 2 cuves, &c., et connus par les Nos 194 et 196 rue Calliope.

3° Huit lots de terre situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No 24, borné par les rues Prytanée ou Courtland, Howard ou Coliseum et maintenant Perrier et State et la ligne de Harstville étant la moitié du dit îlet et désignés comme les lots Nos 6 à 13 inclusivement, d'après un plan déposé en l'étude de George W. Christy, notaire, comme plan No 4. Les lots Nos 6, 7, 8 et 9 se touchent et mesurent chacun 27 pieds 1 pouce 6 3/4 lignes de face à la rue Howard maintenant Perrier sur une profondeur de 150 pieds.

Les lots Nos 10, 11, 12 et 13 se touchent et mesurent chacun 27 pieds 1 pouce 6 3/4 lignes de face à la rue Prytanée ou Courtland sur une profondeur de 150 pieds le tout entre lignes parallèles mesure américaine, étant la même propriété acquise par le propriétaire actuel de Mlle Mary Mellison conformément à un acte passé pardevant G. W. Christy, notaire, le 5me jour de décembre 1871.

Termes et Conditions.—Un tiers comptant et le reste à 1 et 2 ans en paiements égaux avec 8 0/0 d'intérêt et hypothèque spéciale avec privilège de vendeur du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, l'hypothèque devant embrasser les clauses usuelles de 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès assurance et le transfert des polices, ou le tout comptant au gré de l'acquéreur. Les acquéreurs devront assumer en sus de leur enchère les taxes dues et exigibles pendant l'année 1881.

10 0/0 devant être payés au comptant sur les lieux pour lier la vente.

Actes de vente pardevant Octave Morel, notaire, No 5 rue Carondelet, aux frais des acquéreurs.

8avril—3 10 24—1 7mai.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Ce joli cottage de résidence No 404 rue St-André, entre Baronne et Dryades.

Succession d'Albert W. Wheeler, décédé—Cour Civile de District—Paroisse d'Orléans. Dossier No 2742.

A long crédit.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureaux No. 13 rue Carondelet—SAMEDI, 7 mai 1881, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en cette ville, en vertu d'un décret de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 1er avril 1881, Dossier No 2742, pour le compte de la succession de Albert W. Wheeler, décédé, à l'enchère publique. Il sera vendu—

Un terrain de valeur, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré borné par les rues St André, Josephine, Baronne et Dryades désigné comme le terrain No 4 sur un plan dressé par G. T. Dreux, en date du 21 mai 1858, et déposé dans le bureau de Felix Grima, notaire, le 24 juillet 1858, le dit terrain mesure 32 pieds 11 pouces et 3 lignes de face rue St André, sur une profondeur de 124 pieds 4 pouces 5 lignes du côté de la rue Baronne, 122 pieds 8 pouces 6 lignes du côté de la rue Dryades, et 32 pieds 10 pouces et 7 lignes de largeur à l'arrière plan. Etant la même propriété acquise par le propriétaire actuel de [illegible] F. Wald on par acte pardevant M. James Fahey, notaire, le 23 juin 1876.

Les améliorations consistent en une jolie maison cottage en bois couverte en ardoises connue comme le No 404 de la rue St-André et contenant 5 chambres, cour de côté, jardin, citerne, etc.

Conditions—Un tiers comptant et le reste à 1 et 2 ans de crédit, portant 8 0/0 d'intérêt et avec toutes les conditions usuelles de sécurité, à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, y compris le spécial du vendeur, 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès assurance et transfert de police, l'acquéreur assumant le paiement des taxes dues et exigibles pendant l'année 1881, en sus de son enchère.

L'acte de vente pardevant Geo. W. Christy, notaire No 11 rue de l'Union, aux frais de l'acquéreur.

3 avril—3,10,17,24—1,7 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

LA MAISON DE RESIDENCE DOUBLE EN BRIQUES A DEUX ETAGES, Nos 142 et 144 rue Prytanée, entre Peyrnnie et Urania.

LA MAISON DE RESIDENCE EN BOIS A DEUX ETAGES, No 368 rue Baronne, entre Erato et Thalie.

Succession de Mme Eunice Rice.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Dossier No 2073.

A LONG CREDIT, A L'ENCHERE PUBLIQUE.

PAR W. I. HODGSON, encanteur, Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 7 mai 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, au rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en cette ville, en vertu d'un décret de l'Honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 31 mars 1881, Dossier No 2073, dans l'affaire de succession de Dame Eunice Rice, décédée, à long crédit, à l'enchère publique, il sera vendu—

1° Un terrain de valeur avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Prytanée, Coliseo, Polymnie et Urania, désigné comme le terrain No 25, sur un plan de Geo. T. Dunbar, en date du 6 mai 1844, et déposé au bureau du greffier de la ci-devant Cour Commerciale de la Nouvelle-Orléans, et mesure 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face rue Prytanée, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes, entre lignes parallèles, mesure américaine. Etant la même propriété acquise par le propriétaire actuel de la succession de E. D. Hartwell, d'après un jugement de la Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dossier No 906, en date du 31e jour de mai 1848.

Les améliorations consistent en une maison de résidence double en briques à deux étages, couverte en ardoises, connue sous les Nos. 142 et 144 rue Prytanée, contenant 10 chambres, de chaque côté gaz partout, citernes, auvents etc., et allées, cour pavée de chaque côté, et rapporte un loyer de $50 par mois.

2° Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré No 95, borné par les rues Baronne, Dryades, Erato et Thalie, désigné comme le ter ain No 3, sur un plan de F. Moelhausen sous-voyer général, en date du 2 mars 1839 et déposé au bureau de H. B. Cenas, ancien notaire de cette ville, et mesure 32 pieds de face rue Baronne, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes entre lignes parallèles, mesure américaine. Etant la même propriété acquise de la succession de E. P. Rice, conformément à un acte passé par devant Geo. W. Christy, notaire, le 20me jour d'avril 1870.

Les améliorations comprennent une maison de résidence en bois à deux étages avec dépendances en bois à deux étages, ayant de 8 à 10 chambres, avec gaz, citerne, etc., connue comme le No 368 de la rue Baronne.

CONDITIONS—Un tiers comptant et le reste à 1 et 2 ans, en sommes égales avec 8 0/0 d'intérêt à partir de la date de la vente jusqu'à parfait paiement avec les clauses usuelles, lien du vendeur, honoraires d'avocat et l'assurance devant être comprises. 10 0/0 des enchères devant être payés comptant sur les lieux pour rendre les ventes certaines.

Les actes de vente pardevant John J. Barnett, notaire, No 53 rue St Charles, aux frais des acquéreurs, y compris les taxes dues exigibles en l'année 1881.

1 avr—10,17,24—mai 1,7

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Propriétés de valeur dans le Troisième District.

Rue des Français entre Bons-Enfants et Morales.

Rue Urquhart entre Union et Français.

Succession de Joséphine François.

Cour civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 739.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur.—Bureau 46, rue Royale—SAMEDI, 30 avril 1881, il sera vendu à midi, à l'encan, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 22 mars 1881, pour le compte de la susdite succession, des propriétés ci-après décrites :

1° Un certain lot de terre situé dans le Faubourg Marigny, Troisième District de cette ville, formant une partie du lot No 19, de l'îlet No 19, borné par les rues Français, Union, Bons-Enfants et Morales, conformément à un plan de J. Pilié, voyer, le 14 septembre 1809, déposé en l'étude de Félix de Armas, anciennement notaire en cette ville, lequel dit lot de terre mesure (au pied français) 30 pieds de face à la rue Français, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. La susdite propriété a été acquise par Joséphine Pascude alias François de Marie Bulleux, par acte passé pardevant H. Pedesclaux, notaire le 7 juillet 1835, enregistré au bureau de transfert, livre 18, folio 228.

2° Une certaine portion de terre située dans le Troisième District de cette ville, anciennement Faubourg Marigny, faisant partie du lot No. 199 de l'îlet No 30, borné par les rues Union, Urquhart, Français et Morales, selon le dit plan ci-dessus mentionné. Laquelle dite portion de terre mesure au pied Français 60 pieds de face à la rue Urquhart, sur une profondeur de 30 pieds entre lignes parallèles. La dite portion de terre faisant partie d'un certain lot mesurant 30 pieds de face à la rue Union, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles qui a été acquis de Joséphine Pascude alias François de Angélique Bienvenu, par acte de L. T. Caire notaire, le 24 décembre 1835, enregistré au bureau des transferts, livre 18 folio 562.

Conditions comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Chs. T. Soniat, aux frais des acquéreurs.

26 mars—26 av. il, 2, 9, 16, 23, 30.

PAR H. STERN & CO.

560 caisses Bottes, Souliers et Brodequins,

PAR H. STERN & CO. — Encanteurs, il sera vendu LUNDI, 11 avril 1881, à 11 heures du matin, à leur salle d'encan No 35 rue de Chartres—

560 caisses bottes, souliers et brodequins.

Formant un bel assortiment

Aussi le contenu d'un magasin de détail de la ville

Conditions à la vente.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Quatre Propriétés de Valeur dans le Premier et Troisième Districts.

Succession de Louisa Daly, décédée.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Dossier No 851.

A un Long Crédit—A l'Encan.

PAR NASH & HODGSON.—W. I. HODGSON, encanteur—Bureaux, 13 rue Carondelet—SAMEDI, le 14 mai, 1881, à midi, à la Bourse St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en cette ville. En vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Henry L. Lazarus, juge de la Cour civile de District, Division E, pour la Paroisse d'Orléans, en date du 22 octobre 1880, Dossier No 851, pour le compte de la succession de Louisa Daly, décédée, à l'encan, il sera vendu

Propriétés du Premier District.

1° Un lot de terre de valeur, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Annunciation, Calliope et Poydras, désigné comme No 1, mesurant 23 pieds 6 pouces de face à la rue Tchoupitoulas, 23 pieds 3 pouces dans le fond, sur une profondeur et façade sur la rue Calliope de 76 pieds 10 pouces, le tout plus ou moins, formant l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Calliope.

Les améliorations consistent en une maison en briques à trois étages No 275 rue Tchoupitoulas et connue comme le "Texas House" et contient 10 ou 12 chambres, cour pavée, gaz, citernes, etc.

2° Un lot de terre de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Joseph, North Market, Tchoupitoulas, et Nouvelle-Levée désigné comme le lot No 6 et mesure 22 pieds 6 pouces de face à la rue St Joseph sur une profondeur de 58 pieds 1 pouce, le tout plus ou moins entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une maison en briques à deux étages No 58 rue St Joseph et ayant 8 ou 10 chambres, citernes, etc.

3° Un lot de terre de valeur, ensemble avec tous les droits, voies, servitudes, etc., situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Cypress, Florida (Landing ou Juno, Johnson et Prieur, désigné comme No 18 et mesure 27 pieds de face à la rue Cypress, sur une profondeur de 115 pieds, le tout plus ou moins, entre lignes parallèles.

Propriété du Troisième District.

4° Un lot de terre de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le faubourg Marigny, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Mandeville, Marigny, Chartres ci-devant Moreau et Royale ci-devant Casa Calvo, mesurant 30 pieds de face à la rue Mandeville sur une profondeur de 60 pieds sur la ligne qui la divise de la propriété qui appartient à présent ou anciennement à Marie J. Prevost, 30 pieds sur la ligne qui la divise de la propriété d'Adelaide Gauchon ou assignés, puis 15 pieds sur la ligne parallèle à la rue Mandeville et de là de de la dernière ligne, mesurant 30 pieds sur la ligne perpendiculaire à la ligne du fond, acheté par la défunte de Mary Murphy, conformément à un acte pardevant W. J. Castell, notaire, le 10 décembre 1874.

Les améliorations consistent en une maison cottage double, façade briquetée entre poteaux, ayant 2 chambres et cuisine de chaque côté, citernes, etc.

Termes et conditions—Un tiers comptant et la balance à un et deux ans de crédit avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses usuelles de sécurité, à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. 10 pour cent sur le montant de l'adjudication au comptant pour lier la vente.

Acte de vente pardevant W. J. Castell, notaire, aux frais des acquéreurs, ainsi que les taxes dues et exigibles en 1881.

10av—10 17 24 mai 1 8 14

PAR C. E. GIRARDEY.

Délicieuse maison de résidence avec jardin, dans la rue de l'Esplanade, en face des résidences de MM. Baldwin et Seixas.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur—Bureaux No 31, rue du Camp—SAMEDI, 23 avril 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, il sera vendu positivement à l'encan—

La belle propriété et résidence désignée par le No 361 rue de l'Esplanade, en face des résidences de MM. Albert Baldwin et J. M. Seixas et près de celles de MM. A. B. Philips et E. Carrière, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Chemin du Bayou, Roman et Derbigny. Le terrain a 66 pieds de face à la rue de l'Esplanade sur 125 pieds de profondeur.

Les améliorations consistent en une résidence en bois à deux étages contenant vestibule, salon double à salle à manger, office (le tout bien fini, avec plafond élevé, et parfaitement aéré), au rez-de-chaussée,—vestibule et grandes chambres à coucher, avec chambre à bain au second étage. La cuisine, faite en bois et à un étage, est détachée du principal corps de logis et renferme une buanderie ou chambre de blanchissage, chambres à domestiques, dépendances avec grand cuve et gaz. Le reste du terrain est disposé en jardin planté d'arbustes, d'arbres fruitiers et d'arbres donnant de l'ombrage. La propriété est dans un excellent état. La location et le voisinage ne laissent rien à désirer dans cette magnifique avenue de maisons de résidence. Vente positive.

Conditions : Un tiers ou plus comptant, au choix de l'acquéreur, et le reste à un crédit de 1 et 2 ans, avec toutes les garanties habituelles et 8 pour cent par an d'intérêt, 5 pour cent d'honoraires d'avocat, transfert de police d'assurance et obligation de la part de l'acquéreur d'assumer le paiement des taxes dues et exigibles en 1881, en sus du prix d'adjudication.

Un dépôt de 10 pour cent au comptant par le prix d'adjudication sera exigé au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant A. Doriocourt, notaire.

25mars—26 27 mars 2 3 9 10 16 avril Avente.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés centrales de choix dans les Premier et Quatrième Districts, rues Camp, St-Charles et Carondelet.

Crédit à long terme, portant seulement six pour cent d'intérêt.

Succession de Dame Anne Farrell, veuve de feu Gerald Farrell.

No 2619 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY et O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, encanteur, bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 16 avril 1881, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un décret de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 12 mars 1881, il sera vendu à l'enchère publique, pour le compte de la succession ci-dessus, les propriétés de valeur ci-après décrites, à savoir :

1° La maison de résidence en bois à deux étages, située rue St-Charles, No 280 dans le premier district de cette ville, dans le carré borné par les rues St-Charles, Carondelet, Melpomène et Terpsichore. Le terrain mesure environ 20 pieds 10 pouces de face rue St Charles, sur 110 pieds de profondeur, avec l'usage d'une allée de derrière, donnant rue Melpomène, propriété et allée louées facilement aux meilleurs locataires.

2° Les deux maisons de résidence à trois étages en briques, Nos. 238 et 240 rue du Camp, dans le Premier District de cette ville, dans le carré borné par les rues Camp, Magasins, St. Joseph et Delord. Les terrains sont désignés par les Nos 5 et 6 et sont situés l'un à côté de l'autre, et mesurent chacun 24 pieds de face rue du Camp, sur 116 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur, avec droit de passage en commun avec les propriétés adjacentes, d'une allée de derrière large de 11 pieds, s'ouvrant rue Delord. Ces maisons formant une partie du "Adams Row" et sont toujours recherchées par de bons locataires permanents. L'une d'elles est louée à bail jusqu'en octobre 1881.

3° Cette Propriété exceptionnelle située angle nord-est des rues Ste Marie et Carondelet dans le carré borné par les rues Carondelet, Chemin Felicité, St Charles et Ste Marie, désignée comme les terrains 69 et 70. Ces terrains sont situés l'un à côté de l'autre, et mesurent ensemble 64 pieds 4 pouces de face rue Carondelet sur 120 pieds de profondeur et de face rue Ste Marie. Les améliorations comprennent rue Carondelet, deux cottages doubles en bois à un étage, connus comme les numéros 458 à 464, et une maison de résidence à deux étages rue Ste Marie, connue par les numéros 352 et 355. Cette propriété de choix est dans un des quartiers les plus attrayants du Quatrième District, est à peu de distance du centre des affaires et dans le voisinage de quatre chemins de fer.

4° Un morceau de terre rue Tchoupitoulas, dans le 4me District dans le carré borné par les rues Tchoupitoulas, Rousseau, Première et Seconde, désigné par le No 5 et mesurant environ 32 pieds 5 pouces et 3 lignes de face, rue Tchoupitoulas, sur une profondeur du plus grand côté, d'environ 135 pieds 5 pouces et 5 lignes ; dans le même îlet sont de belles maisons ; la rue est pavée en pierres plates carrées, il passe devant une ligne double de chemin de fer, contigüe à un marché près du ferry de Gretna et d'un débarcadère de r[illegible] et de bardeaux.

Conditions de la vente. La moitié comptant, et la balance à un crédit de un et deux ans à partir du jour de la vente avec intérêt seulement de 6 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et l'intérêt éventuel après de 8 pour cent par an garanti par une hypothèque spéciale, lien du vendeur et privilège avec toutes les clauses usuelles de sécurité et stipulations, les acquéreurs assumant le paiement, en sus du montant de leurs enchères, de toutes les taxes dues et exigibles en 1881, devront faire un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, par devant William J. Castell, notaire.

16 mars—16,19,20,26—avril 2,3,9, 10,15,16

PAR GEO. PEARSON.

Vente positive d'une propriété de valeur à l'encan, propriété élégante, désirable et rémunératrice, formant l'encoignure des rues Magnolia et Euphrosine. Une résidence charmante dans le Sixième District, avec six lots de terre, cottage à Carrollton.

Succession de Mme Caroline Keats. No 1095, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR GEO PEARSON, encanteur—Bureau No 90, rue Camp, il sera vendu, SAMEDI, le 23 avril 1881, à midi, à la Bourse St. Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans—

1° Ce grand magasin en briques, à deux étages, à l'encoignure des rues Magnolia et Euphrosine, convenable pour une grocerie ou manufacture, ayant 13 chambres, un long corridor, ainsi qu'une nouvelle galerie près du chemin de fer et le Bassin, sur un lot de terrain mesurant 28 pieds de face à la rue Magnolia, sur une profondeur de 100 pieds 7 pouces et 2 lignes sur la rue Euphrosine, entre lignes parallèles.

2° Le cottage-résidence désirable, consistant en une maison bien construite avec six grands terrains Nos 14, 15, 16, 17, 18 et 19, mesurant le terrain No 14, 30 pieds de face rue Commercial sur une profondeur de 150 pieds, et les lots Nos 15 à 19 inclusivement, chacun 30 pieds de face rue Clinton, sur une profondeur de 107 pieds et 6 pouces, le tout compris dans le carré No 57, borné par les rues Clinton, Hilary, Pearl et Commercial ; les dits terrains sont bien remplis avec des arbres fruitiers et d'autres, et étant auparavant la résidence de Dr Marsden.

3° Deux certains terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits qui y appartiennent, situés dans le 7me District de l'ancienne ville de Carrollton, autrefois Jefferson, désignés par les Nos. 6 et 7 dans le carré No 21 D et bornés par les rues Seconde, Hampson, Washington et Bredette, les dits terrains sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de face rue Seconde, sur 122 pieds et 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles et égales.

Conditions. Comptant.—L'acquéreur sera requis de faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant G. W. Christy, notaire, aux frais de l'acquéreur.

17mars—